



MRC LE  
**HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Engagée vers l'avenir

English version available

## MISSION

Principalement, ce fonds sert à aider financièrement les parents vivant dans le Haut-Saint-François (HSF), afin de permettre à leur enfant d'avoir accès plus facilement aux activités sportives, artistiques et culturelles.

En déposant une demande, il sera en effet possible que la MRC défraie une partie des couts d'inscription.

Un comité de sélection, composé d'élus ou de dirigeants municipaux, a le mandat d'accorder ou non une somme selon une grille de critères préalablement établie.

D'autres volets ont été ajoutés lors de la refonte 2023, leurs descriptions se retrouvent dans les pages suivantes.

## QUATRE MOYENS D'Y ACCÉDER

### Demande individuelle

Tous les parents du HSF peuvent déposer une demande d'aide financière pour leurs enfants de moins de 18 ans s'ils répondent aux critères d'admissibilité. Il suffit de remplir le [formulaire d'inscription](#) et de faire suivre par courriel les pièces justificatives demandées. Les demandes seront analysées par le comité dans la semaine suivant la date limite de dépôt à chacune des sessions et les réponses suivront dans un délai de 2 semaines.

### Demande provenant d'organisations du HSF

Les demandes d'aide financière peuvent provenir d'un organisme scolaire, municipal ou communautaire. Ce type d'organisme connaît bien sa clientèle et est en mesure de cerner les familles ayant des difficultés financières, permanentes ou temporaires, qui pourraient bénéficier du fonds. Il suffit de remplir le [formulaire d'inscription réservé aux organismes](#). Il est à noter que les documents justificatifs à fournir seront principalement de nature qualitative. Une réponse sera également rendue dans un délai de 2 semaines suivant les dates limite de dépôt. Les CPE du HSF peuvent également faire une demande en leur nom pour une activité de loisir considérant qu'une majorité de parents auraient besoin de soutien pour payer les frais s'y rattachant.

## Demande d'organisations sportives

Il est également possible pour les organisations sportives ou de loisir du HSF de déposer une demande pour le remboursement de matériel utilisable par les jeunes lors de la pratique de cette activité ou pour des frais d'inscription pour un tournoi. Ces demandes doivent provenir de l'organisation elle-même et les sommes ne doivent pas être utilisées pour les dépenses personnelles des joueurs/entraîneurs. Pour déposer une demande, il suffit d'envoyer un courriel expliquant en quoi les fonds demandés peuvent être une bonification de l'offre offertes aux jeunes.

## Développement de nouveau service de loisir

Chaque année, la comité réserve 20 % des profits amassés lors de la dernière édition de l'évènement Marche/cours pour le Haut pour le développement de nouvelles activités de loisir sur le territoire ou pour faire la promotion de fournisseurs d'activités qui débutent ou qui sont moins connus par les citoyens du HSF. Ces organismes pourront communiquer avec la coordonnatrice des loisirs de la MRC afin d'expliquer leur projet en développement ou en démarrage. Le projet sera ensuite déposé au comité de sélection qui se positionnera sur le moyen à privilégier et le montant accordé.

## D'où vient ce fonds ?

Le Fonds Marche/cours pour le Haut est constitué des profits récoltés lors des 11 premières éditions de [l'évènement](#) du même nom. Cet évènement-bénéfice annuel se déplace d'une municipalité à l'autre et est organisé par le département loisir de la MRC en collaboration avec la municipalité hôte et le précieux support de nombreux professionnels en loisir travaillant dans le HSF.

## Volet aînés

Lors de sa 8e édition, le comité organisateur de l'évènement Marche/cours pour le Haut a choisi d'ajouter un parcours de course de 3 km pour les aînés. Afin d'être conséquents, nous avons également ajouté un volet aînés au fonds. Les demandes devront provenir des organismes communautaires fréquentés par les aînés du HSF qui pourront approcher la coordonnatrice des loisirs de la MRC pour l'achat de matériel de loisir ou pour offrir des places payées à une activité afin qu'un plus grand nombre de membres puisse assister à leurs activités. Le formulaire sera envoyé directement à ces organismes. Pour déposer une demande, il suffit d'envoyer un courriel expliquant le projet.

## Critères d'admissibilité

- L'enfant doit être âgé de moins de 18 ans au moment de la demande et l'aîné doit avoir plus de 60 ans.
- L'enfant ou l'aîné pour lequel une demande est déposée doit habiter sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François.
- Les organisations qui déposeront une demande pour un enfant ou un aîné devront avoir leur bureau principal dans le HSF.
- Le formulaire en ligne adéquat doit être rempli par un parent ou une organisation et soumis par voie électronique.

## Important

- 3 périodes de dépôt par année avec dates limites.
- Une seule demande par enfant/aîné, par période.
- Dates limites pour déposer :
  - #1 : activités de janvier à avril : 31 janvier
  - #2 : activités de mai à août : 15 mai
  - #3 : activités de septembre à décembre : 1er septembre

## Composition du comité de sélection

- deux élus municipaux
- deux agents de loisir
- deux directions municipales
- un représentant communautaire
- la coordonnatrice des loisirs, MRC du HSF

## Critères de priorisation

Le nombre de demandes dépasse souvent le montant disponible au fonds pour chaque session.

Voici l'ordre de priorisation établi par le comité de sélection :

- Candidature présentant le plus bas revenu brut annuel (moins de 20 000 \$/année).
- Candidature provenant d'une famille de 3 enfants et plus.
- Candidature provenant d'une famille monoparentale.
- Activités se déroulant sur le territoire du HSF.

**ATTENTION** Les demandes provenant de familles avec un revenu de 100 000 \$ et plus seront automatiquement refusées.

## Pourcentage de remboursement établi selon le total des frais d'inscription admissibles pour une même famille

| Frais total            | Pourcentage payable<br>par le fonds |
|------------------------|-------------------------------------|
| 150 \$ ou moins        | 100 %                               |
| Entre 151 \$ et 350 \$ | 80 %                                |
| Entre 351 \$ et 600 \$ | 75 %                                |
| Entre 601 \$ et 700 \$ | 70 %                                |
| Plus de 701 \$         | 60 %                                |

### Important

Les demandes de 150 \$ ou moins sont automatiquement remboursées. Les demandes de plus de 151 \$ doivent être soumises et approuvées par le comité de sélection.

## Pour toute question ou renseignements supplémentaires

Marie-Pierre Hamel  
Coordonnatrice des loisirs  
MRC du Haut-Saint-François

819 560-8400 poste 2114  
[mp.hamel@hsfqc.ca](mailto:mp.hamel@hsfqc.ca)

## Ce projet est chapeauté par



MRC LE  
**HAUT-SAINT-  
FRANÇOIS**

Engagée vers l'avenir



*Comité Loisir*  
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS